

<p style="text-align: center;">« PERFORMANCE REPORTING » RECOMMANDATION DU CNC N 2004-R.02 DU 27 OCTOBRE 2004</p>

GENESE DU PROJET

La présentation des états de synthèse consolidés telle que décrite dans la norme IAS 1 est très succincte. Les entreprises européennes cotées qui doivent présenter à partir de 2005 leurs comptes dans le référentiel IFRS ne disposent pas de modèle développé de présentation de la performance dans ce référentiel.

Cette situation constitue un paradoxe puisque l'adoption au niveau européen de normes internationales communes est destinée à faciliter la compréhension par les marchés des performances des entreprises. La qualité d'un corps de normes prend tout son sens et remplit pleinement son objectif dès lors que l'expression de la performance peut se faire dans un cadre bien défini, présentant des agrégats largement utilisés et compris par les marchés financiers et qui permet la comparabilité entre entreprises.

Pour pallier les insuffisances des normes IFRS dans ce domaine, le CNC a conduit en 2004 un projet pour définir un modèle de compte de résultat en référentiel IFRS.

De nombreux acteurs ont participé au projet du CNC : l'AMF, la Banque de France, la CNCC, le CSOEC, des représentants d'entreprises, de sociétés de notation, et de cabinets d'audit, Actéo et l'AFEP.